

EST-CE QUE VOS ACTIVITÉS ET VOS SERVICES POSENT DES RISQUES EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ?

Les graines de mauvaises herbes et les organismes nuisibles associés au matériel végétal et au sol peuvent facilement être transportés d'une ferme à l'autre par les vêtements, les chaussures, les équipements et les véhicules.

Fiche 7

LIGNES DIRECTRICES POUR LES INTERVENANTS DU SECTEUR DES GRAINS

Un producteur a le droit d'exiger que les vêtements, les chaussures, le matériel et les véhicules des intervenants qui entrent sur sa propriété soient propres et exempts de sol, de débris de plantes et d'organismes nuisibles.

Lorsqu'elle est planifiée, la gestion de mesures de biosécurité à l'entrée et à la sortie du site entraîne des délais très acceptables. De plus, si l'on est bien organisé et bien équipé, l'application des mesures de prévention et de nettoyage devient simple et rapide.

Il est bon de se rappeler des principaux risques qui menacent vos clients, notamment :

- l'introduction involontaire d'un organisme nuisible difficile à gérer sur leur propriété;
- la propagation d'organismes nuisibles ou de mauvaises herbes à d'autres propriétés sur lesquelles vous entrez.

Vous contribuez à réduire ces risques en mettant en œuvre de simples pratiques de biosécurité. Ce faisant, vous et votre organisation envoyez un message positif quant à votre implication à l'égard de la biosécurité et à vos responsabilités en matière de prévention des risques.

Plusieurs fiches de la trousse sur les mesures de biosécurité dans le secteur des grains s'adressent aux intervenants appelés à visiter des fermes. Il est de votre responsabilité de consulter les fiches qui vous concernent plus spécifiquement (voir la liste ci-dessous) et de prendre les actions requises. Les intervenants qui se dotent de protocoles en biosécurité afin de satisfaire aux exigences éventuelles des entreprises visitées se démarquent avantageusement auprès de leur clientèle.

Responsabilité des intervenants

Les conseillers agricoles, techniciens, dépisteurs, consultants, agronomes, chercheurs, inspecteurs et tous les organismes et entreprises de services agricoles qui travaillent sur le terrain doivent être conscients qu'ils risquent de transporter des organismes nuisibles et des graines de mauvaises herbes lorsqu'ils se déplacent entre les fermes.

TROUSSE D'INFORMATION - LA BIOSÉCURITÉ DANS LE SECTEUR DES GRAINS www.craaq.qc.ca/biosecurite_grains ou www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosecurite

Fiche 2. Gestion des déplacements et du nettoyage des équipements et des véhicules

Fiche 2A. Vérification et nettoyage des équipements et des véhicules

Fiche 2B. Sites et équipements de nettoyage

Fiche 2C. Nettoyage de la moissonneuse-batteuse

Fiche 3. Gestion de l'accès et des déplacements des personnes dans votre ferme

Fiche 3A. Équipements et véhicules de transport : mesures à prendre



LIGNES DIRECTRICES POUR LES INTERVENANTS

« Arriver et repartir propre » : l'approche à adopter lors de vos activités sur le terrain

- L'application de bonnes pratiques en matière de propreté est la clé de la biosécurité agricole efficace. Les véhicules, machineries, chaussures, vêtements, équipements et outils doivent être propres.
- Repérez les sites de nettoyage dans la ferme ou à proximité afin de nettoyer les véhicules et les équipements adéquatement avant de vous rendre sur une autre propriété.
- Assurez-vous de suivre des procédures sécuritaires en ce qui concerne les analyses et les échantillons prélevés, en particulier si les matériaux doivent être déplacés.
- En tant qu'intervenant, assurez-vous d'avoir un protocole de biosécurité écrit, correspondant aux activités de l'ensemble du personnel de votre organisation et répondant ou dépassant les exigences des propriétaires des lieux visités.
- Informez-vous des exigences de biosécurité du propriétaire et voyez comment vous pouvez collaborer pour identifier les risques connus et participer à l'élaboration de meilleures approches :
 - Y a-t-il des organismes nuisibles présents ou d'autres enjeux sur la propriété qui pourraient nécessiter une vigilance accrue?
 - Existe-t-il des exigences de biosécurité prioritaires spécifiques, tels :
 - un plan de ferme avec des routes désignées ou un site contrôlé?

- des exigences relatives à l'utilisation de véhicules de ferme disponibles?
 - une aire de stationnement désignée?
 - des procédures de notification au producteur lorsque vous entrez et quittez le site?
- Assurez-vous que le personnel de votre organisation impliqué sur le terrain respecte les mesures en place. L'engagement du personnel est crucial afin de garder la confiance de vos clients et votre crédibilité.
 - Revoyez, évaluez et mettez à jour les pratiques de biosécurité/protocoles existants concernant le travail sur le terrain pour vous assurer qu'ils demeurent pertinents.
 - Incorporez les protocoles appropriés et assurez-vous que les employés sont formés et impliqués dans la détermination et la mise en œuvre des mesures prescrites.
 - Assurez-vous que les employés sont au courant des exigences spécifiques de chaque client.
 - Il est possible que des mesures spécifiques en relation avec le type d'activité (recherche, etc.) ou une problématique déjà présente (maladies, nématodes, etc.) nécessitent des procédures particulières de nettoyage et de désinfection.
 - Il est votre responsabilité en tant qu'expert d'évaluer les risques, de juger des situations particulières et d'informer le producteur.
 - Pour ce qui est des sites de démonstration, d'essai et de recherche, choisissez si possible des emplacements à proximité d'une route d'accès afin de réduire les mouvements de personnel et d'équipements sur le site.
 - Transportez le matériel de biosécurité de base dans votre véhicule en tout temps (voir fiche 3A). Ce matériel doit inclure ce qu'il faut pour nettoyer les vêtements, les véhicules et les équipements de façon autonome.



Principes de base

Il est important de tenir compte du niveau de biosécurité en vigueur sur chaque entreprise que l'on visite. Les précautions à prendre et les mesures à suivre varient selon plusieurs facteurs : le contact direct ou non avec des végétaux et le sol, le type et le stade de la culture, la température, le type de ravageur présent et la sévérité de son impact, la prise d'échantillons et leur transport, etc. Vous devez évaluer la situation en collaboration avec le propriétaire et prendre des mesures pour respecter les bonnes pratiques de biosécurité. Mettre en place ces pratiques permettra de réduire la propagation d'organismes nuisibles. Référez-vous aux fiches de la trousse afin de connaître les mesures à prendre. Les producteurs devraient se sentir rassurés de constater que vous prenez les mesures nécessaires pour diminuer les risques de propagation et que vous collaborez aux efforts du secteur pour renforcer et promouvoir de bonnes pratiques de biosécurité.



LA PRÉVENTION : UN GESTE SIMPLE ET IMPORTANT EN BIOSÉCURITÉ

À votre arrivée

Assurez-vous que vos vêtements, votre véhicule et vos équipements sont propres

Le sol et des débris végétaux présents sur les pneus, les grilles, les passages de roue, les tapis de sol, les bottes de travail, etc. peuvent transporter des organismes nuisibles et des graines de mauvaises herbes. Les véhicules, les vêtements et les équipements doivent être propres avant d'arriver sur la propriété.

Avant de quitter les lieux

Nettoyage, vérification et autre nettoyage, si requis

S'il y a présence de sol et de débris végétaux et avant de vous rendre sur une autre propriété, il est important de nettoyer votre véhicule, vos équipements et vos vêtements à la sortie ou à proximité sur un site adéquat et autorisé par le producteur. Vous pouvez aussi demander au propriétaire si des sites de nettoyage sont disponibles sur place.



Avertissement : Les renseignements contenus dans cette trousse sont fournis à titre informatif seulement et aucune personne ne doit prendre de décision sans les adapter à sa situation et sans les conseils de professionnels. L'auteur décline expressément toute responsabilité à l'égard de tout acte qui pourrait être posé à la lumière de ces renseignements.

Rédaction : Georges Laplante, consultant

Cultivons l'avenir 2

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

Ce projet a été réalisé grâce au Programme d'appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux, mis en œuvre dans le cadre de l'Entente Canada-Québec concernant Cultivons l'avenir 2.